



Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue au Centre communautaire situé au 405 porte C, montée Lussier, le 5 juillet 2022 à 20h00, à laquelle étaient présents :

La conseillère et les conseillers : Sébastien Tremblay
Alexandre Bastien
Alain Dumouchel
Marc Gaudreau
Jean Michel Dupuis
Pierrette Raymond

Formant quorum sous la présidence de monsieur Daniel Racette, maire de Saint-Édouard.

Monsieur Idanuel Vallejos, Directeur général adjoint, était présent et agissait en tant que secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions du public sur l'ordre du jour
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 ;
 - 6.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2022 ;
 - 6.3 Abrogation de la Résolution #12-08-156 Demande de la Municipalité-Clauses obligatoires de privilégier les services des camionneurs locaux dans tous les devis de travaux exécutés pour le compte de la Municipalité de Saint-Édouard.
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois ;
 - 7.2 Adoption du Règlement #2022-320 : Décrétant un emprunt n'excédant pas la somme de 892 683\$ et autorisant une dépense n'excédant pas la somme de 892 683\$, afin de financer l'acquisition d'un immeuble servant de garage municipal et abrogeant le Règlement #2021-311 : décrétant un emprunt afin de financer la construction d'un garage municipal ;
 - 7.3 Embauche de Jessica Lebouthillier au poste d'inspectrice en urbanisme et environnement.
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1 Achat de couvercles pour remplacer ceux en forme de papillon des bacs sur le territoire.
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**
 - 9.1 Embauche de monsieur Charles William à titre d'aspirant pompier.
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1 Résolution autorisant le renouvellement du contrat de déneigement et de dégalçage de la rue Principale et de la montée du Moulin avec le ministère des Transports du Québec ;
 - 10.2 Adjudication du contrat pour la réfection des ponceaux sur le chemin Saint-Édouard et les rangs des Sloan et de l'Église de la Municipalité de Saint-Édouard, à l'entreprise : Excavation Daniel Oligny et fils Inc.
11. **GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**

Aucun dossier.
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.
13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION**
14. **VARIA**
15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**
- 15.1 Levée de l'assemblée



À 20 : 00, monsieur le Maire, ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. 22-07-111 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juillet 2022, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	P	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

6. LÉGISLATION

6.1 - 22-07-112 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2022

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

6.2 - 22-07-113 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2022, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	A	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

6.3 - 22-07-114 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION #12-08-156 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ-CLAUSES OBLIGATOIRES DE PRIVILÉGER LES SERVICES DES CAMIONNEURS LOCAUX DANS TOUS LES DEVIS DES TRAVAUX EXCÉCUTÉS POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE la résolution #12-05-156 a été adoptée en août 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les lois en matière d'éthique et déontologie applicables au monde municipal ont évolué depuis 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard s'est doté d'une politique de gestion contractuelle, qui encadre l'attribution des contrats faits par et pour le compte de la Municipalité de Saint-Édouard et inclus, notamment, des dispositions relatives à la rotation des fournisseurs.

IL EST PROPOSÉ D'ABROGER la résolution #12-05-156 Demande de la Municipalité-Clauses obligatoires de privilégier les services des camionneurs locaux dans tous les devis des travaux excécutés pour le compte de la Municipalité de Saint-Édouard. **QUE** la Municipalité de Saint-Édouard reitère son engagement à privilégier le commerce local par l'application de sa Politique de gestion contractuelle au camionage en vrac.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	



7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 – 22-07-115 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale, en vertu du *Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **89 133.15\$** et que ce rapport soit classé sous le numéro **2022-07** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

7.2 – 22-07-116 – RÉSOLUTION AUTORISANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT #2022-320 : DÉCRÉTANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS LA SOMME DE 892 683\$ ET AUTORISANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS LA SOMME DE 892 683\$, AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SERVANT DE GARAGE MUNICIPAL ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT #2021-311 : DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'un Avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue au Centre Communautaire situé au 405-C montée Lussier, le 30 juin 2022 à 20:00 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement #2022-320 : Décrétant un emprunt n'excédant pas la somme de 892 683\$ et autorisant une dépense n'excédant pas la somme de 892 683\$, afin de financer l'acquisition d'un immeuble servant de garage municipal et abrogeant le Règlement #2021-311 : Décrétant un emprunt afin de financer la construction d'un garage municipal a été déposé lors de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue au Centre Communautaire situé au 405-C montée Lussier, le 30 juin 2022 à 20:00 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le Règlement #2022-320 : Décrétant un emprunt n'excédant pas la somme de 892 683\$ et autorisant une dépense n'excédant pas la somme de 892 683\$, afin de financer l'acquisition d'un immeuble servant de garage municipal et abrogeant le Règlement #2021-311 : Décrétant un emprunt afin de financer la construction d'un garage municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O		
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

7.3 – 22-07-117 – EMBAUCHE DE JESSICA LEBOUTHILLIER AU POSTE D'INSPECTRICE EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT.

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale a procédé à l'affichage du poste d'inspecteur en urbanisme et environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a fait l'analyse de tous les curriculums vitae reçus et que celui de madame Jessica lebouthillier satisfait aux exigences du poste ;

CONSIDÉRANT QU'UN comité de sélection d'embauche a été formé pour l'entrevue de Mme Lebouthillier et s'est déroulée à l'aide d'un questionnaire et d'un formulaire d'évaluation ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a recommandé de procéder à son embauche ;

IL EST RECOMMANDÉ DE NOMMER madame Jessica Lebouthillier à titre d'inspectrice en urbanisme et environnement à compter de son premier jour de travail, soit le 5 juillet 2022. **ET QUE** madame Jessica Lebouthillier soit nommée officier municipal désigné aux inspections et aux processus d'intervention. **QU'UNE** période probatoire de six (6) mois suivant l'embauche s'applique. **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par le Conseil municipal **ET QU'UNE** évaluation soit réalisée par la direction générale afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente.



Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 – 22-07-118 – ACHAT DE COUVERCLES POUR BACS DE RECYCLAGE AFIN DE REMPLACER CEUX EN FORME DE PAPILLON DES BACS SUR LE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de gestion des matières résiduelles pour les années 2023 et suivantes entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 dans tout le territoire de la MRC des Jardins de Napierville avec l'entreprise Compo-Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos de retirer le séparateur et de remplacer le couvercle des bacs existant sur le territoire de la Municipalité de Saint-Édouard.

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'achat d'un lot de couvercles de bacs de recyclage au coût unitaire de 32\$ plus les taxes applicables. **ET DE** procéder au décompte du nombre total des bacs qui devront être convertis. **ET DE** transmettre le nombre total des bacs à être convertis à l'organisme Compo-Haut-Richelieu, qui se chargera d'effectuer le remplacement des couvercles et le retrait du séparateur des bacs sur tout le territoire de la MRC les Jardins de Napierville.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

9.1 – 22-07-119 – EMBAUCHE DE MONSIEUR CHARLES WILLIAM À TITRE D'ASPIRANT POMPIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles William réside sur le territoire de la Municipalité de Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles William suis actuellement avec deux de nos aspirants pompiers la formation Pompier 1, nécessaire à exercer des fonctions au sein d'un Service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT les conclusions favorables de la rencontre du 13 juin 2022 avec le directeur du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Édouard, ainsi que la réussite du parcours physique.

IL EST PROPOSÉ D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Charles William à titre d'aspirant pompier au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Édouard. **ET QUE** la date d'entrée en poste soit fixée au 17 juin 2022. **ET QUE** le maire ou le directeur du Service de sécurité incendie soient autorisés à signer le contrat de travail de monsieur Charles William.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

10.1 – 22-07-120 – RÉOLUTION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DE LA RUE PRINCIPALE ET DE LA MONTÉE DU MOULIN AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de contrat, dossier no. 8613-19-4907 reçue en date du 23 février 2022 du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les règles administratives du ministère des Transports ne permettent pas un prolongement et qu'une nouvelle entente est requise ;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques de la nouvelle entente sont les suivantes :

- Longueur pondérée : 5,539 Kilomètres ;



- Longueur physique : 5,515 Kilomètres ;
- Durée de l'entente : 24 semaines et 2 jours ;
- Fourniture des matériaux : par la municipalité ;
- Montant estimé : 36 706.86 \$;
- Nombre de camions : 1 unité ;
- Possibilité de renouvellement : deux (2) années supplémentaires.

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER le renouvellement du contrat de déneigement et de déglacage de la rue Principale et de la montée du Moulin avec le ministère des Transports du Québec, dossier no. 8613-19-4907. **QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution. **ET QUE** le maire ou le Directeur général adjoint soient autorisés à signer le contrat.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

10.2 – 22-07-121 – ADJUDICATION DU CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIQUE #F2102220, POUR LA RÉFECTION DES PONCEAUX SUR LE CHEMIN SAINT-ÉDOUARD ET LES RANGS DES SLOAN ET DE L'ÉGLISE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD, À L'ENTREPRISE EXCAVATION DANIEL OLIGNY ET FILS INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard a procédé à un appel d'offre publique sur la plateforme SEAO en juin 2022, à laquelle trois entreprises ont présenté une soumission ;

CONSIDÉRANT QUE la séance publique d'ouverture des soumissions s'est déroulée le 10 juin 2022 à 11:00 à l'hôtel de ville, situé au 405C, montée Lussier Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des dossiers des entreprises ayant présenté une soumission, toutes les soumissions ont été jugées conformes ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ayant présenté la soumission jugée conforme et dont le prix le plus bas est : Excavation Daniel Oigny et fils Inc. au montant de **250 381.05 \$** incluant les taxes applicables.

IL EST PROPOSÉ D'ADJUGER le contrat dans le cadre de l'appel d'offres #F2102220 à l'entreprise Excavation Daniel Oigny et fils Inc. soit l'entreprise ayant présenté la soumission jugée conforme dont le prix est le plus bas. **ET QUE** le maire ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer le contrat. **ET QUE** le coût des travaux soient financés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

Aucun dossier.

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Manon Boulé, domiciliée au 2 Senecal a fait une intervention relativement au chantier de construction du future 145 Principale

14. VARIA

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE


15.1 – 22-07-122 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 21:26

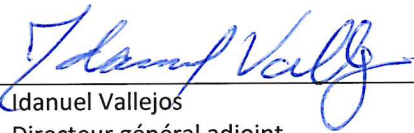
Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Alexandre Bastien	O	# 6 – Pierrette Raymond	P		



# 3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE	



Daniel Racette
Maire



Idanuel Vallejos
Directeur général adjoint